



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SCPPAT**

**Bureau de l'environnement**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**relative à une demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol**

**700 Route de Bergerac – 24150 BANEUIL**

**déposée par EDF ENR dont le siège social est situé**

**50 allée des Noisetiers – ZAC du Puy d'Or – 69760 LIMONEST**

Par arrêté n° BE-2023-11-03 du 28 novembre 2023 une enquête publique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 32 jours pleins et consécutifs du lundi 8 janvier 2024 à 9 heures au jeudi 8 février 2024 à 17 heures.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de BANEUIL.

Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Paul JEREMIE en qualité de commissaire enquêteur et M. Dominique FRANCOIS en qualité de commissaire enquêteur suppléant qui n'interviendra qu'en cas de remplacement.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :

- sur support papier : à la mairie de BANEUIL (24150), 66 Rue du Château - Le Bourg aux heures d'ouverture de la mairie soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.
- sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à la mairie de BANEUIL aux horaires d'ouverture de la mairie.
- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante : [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr), rubrique Actions de l'Etat / Environnement : Eau Biodiversité Risques / Participation du public / Enquêtes publiques.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :

- par voie postale à la mairie de BANEUIL - 66 Rue du Château - Le Bourg - 24150 BANEUIL.

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition du public et consultables au siège de l'enquête.

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

**[pref-ep2024-parc-pv-baneuil@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-ep2024-parc-pv-baneuil@dordogne.gouv.fr)**

Les observations transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de BANEUIL pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

<b>Dates</b>	<b>Horaires</b>
lundi 8 janvier 2024	de 9h00 à 12h00
mardi 16 janvier 2024	de 14h00 à 17h00
jeudi 25 janvier 2024	de 9h00 à 12h00
vendredi 2 février 2024	de 14h00 à 17h00
jeudi 8 février 2024	de 14h00 à 17h00

Toute information technique sur le projet peut être demandée auprès :

- de la Direction Départementale des Territoires - Service Urbanisme Habitat Construction - Pôle Urbanisme - cité administrative - 24024 PÉRIGUEUX CEDEX - tél : 05.53.45.56.00.
- de EDF ENR auprès de Mme Chloé LEGRAND, responsable commerciale Sud-Ouest - EDF ENR, direction BtoB - 12 Rue Isaac Newton - 31830 TOULOUSE - tél : 06 49 53 69 06 - email : chloe.legrand@edfenr.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de BANEUIL, siège de l'enquête et sur le site internet des services de l'État en Dordogne, à l'adresse suivante : [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette procédure, la décision sera prise par le préfet de la Dordogne par un arrêté préfectoral de permis de construire ou de refus.